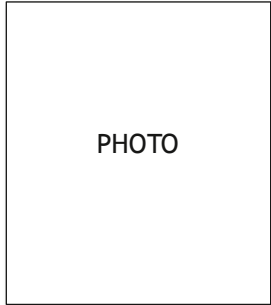


Ensemble Scolaire
SAINT-ÉTIENNE

49, rue des Soubirous
46000 CAHORS
Tél. 05 65 23 32 00
Fax. 05 65 22 00 91

Mail. contact@st-etienne46.com

DOSSIER
D'INSCRIPTION



L'ÉLÈVE

Nom : Date de naissance : / /
Prénoms : Pays de naissance :
Sexe : M F Commune de naissance :
Nationalité :
Département de naissance : _ _

CLASSE DEMANDÉE

.....
.....
Spécialité
.....
.....

Pour les élèves du Lycée : Tél. portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Redoublant : oui non
Régime : Externe
 Demi-pensionnaire
 Pensionnaire
Langues :
1.
2.
3.
Options ou Enseignements
d'Exploration (classe de 2^{nde} LGT)
1.
2.
3.
4.

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'Établissement : Type : Privé Public
Adresse : en classe de :
CP : _ _ Ville : Classe(s) redoublée(s) :

SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Année Scolaire	Classe	Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			

LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

Nom et Prénom	Lien de parenté ¹	Type de responsable ²	Situation familiale ³
1.			
2.			
3.			

Lien de parenté¹ : Père et Mère / Mère seule / Père seul / Elève / Famille / Tuteur / DDASS / Autre lien de parenté

Type de responsable² : Responsable légal / Autorité parentale conjointe / Autre responsable

Situation familiale³ : Marié / Remarié / Concubin / Séparé / Divorcé / Célibataire / Veuf-Veuve / Autre situation

1. Responsable Légal

Garde alternée : oui non

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :

Mail :

Nbre d'enfants à charge : Scolarisé(s) dans le 2nd degré :

Situation emploi : en Activité Chômeur Retraité Autre situation :

Profession : Société/Entreprise :

Adresse : CP : Ville :

2. Responsable Légal

Garde alternée : oui non

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :

Mail :

Nbre d'enfants à charge : Scolarisé(s) dans le 2nd degré :

Situation emploi : en Activité Chômeur Retraité Autre situation :

Profession : Société/Entreprise :

Adresse : CP : Ville :

Responsable Financier :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :

M. Mme déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions financières ci-après de l'établissement et les accepter sans réserve.

Signature du responsable financier : Signature du chef d'Etablissement :

CONVENTION FINANCIÈRE

La présente convention règle les rapports entre l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'Ensemble Scolaire Saint-Etienne et les familles des élèves dans le domaine financier.

I - CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Le montant annuel de la contribution des familles est payable sur présentation d'une facture émise en début d'année scolaire.

Celle-ci est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par paiement fractionné au gré des familles (le paiement doit être régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire (RIB de l'établissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels de novembre à juillet inclus - le 05 du mois (une autre date peut-être appliquée si vous le précisez). Mandat de prélèvement SEPA à signer, accompagné du RIB de la famille.

En cas de démission en cours d'année, tout mois entamé est dû en totalité.

II - REGLE DE REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES :

UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

- Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

- Frères et sœurs scolarisés dans les établissements Suivants (Réseau «Quercy Blanc et Vallées») :

- Ecole SAINT-GABRIEL (Cahors)
- Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
- Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
- Ecole et Collège SAINTE THERESE (Lalbenque)
- Lycée Professionnel CLAIR FOYER (Prayssac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements. Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours émanant de l'école catholique concernée.

Taux de réduction appliqués :

- 10 % pour 2 enfants
- 25 % pour 3 enfants
- 30 % pour 4 enfants

III - VERSEMENT D'ARRHES À L'INSCRIPTION :

Lors de la validation de l'inscription, un versement obligatoire est demandé d'un montant de :

60 euros (soixante euros) pour l'inscription
360 euros (trois cent soixante euros) pour réserver une place à l'internat

Ce montant sera déduit de la facture de l'année scolaire. En cas d'annulation, cette somme sera gardée par l'Etablissement.

IV - FRAIS DE PENSION :

Comme pour la scolarité, le montant de la pension est facturé annuellement. En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée supérieure à 15 jours, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la pension seront remboursées. Il en est de même en cas d'exclusion définitive, à compter du premier jour qui suit celle-ci. En cas de non-paiement du trimestre/semestre dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève en pension pour le trimestre/semestre scolaire suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée.

V - FRAIS DE DEMI-PENSION :

Une carte repas est donnée à chaque élève pour toute l'année scolaire. Elle est à faire créditer (sauf pour les internes) à l'accueil ou à la comptabilité.

VI - AUTRES FRAIS PORTÉS SUR LA FACTURE ANNUELLE :

- Assurance scolaire, cotisation facultative APEL (Association des Parents d'Elèves).

Les fonds recueillis pour des tiers (APEL, Assurances Scolaires...), sont reversés intégralement à leurs destinataires.

Les tarifs annexés à la présente convention sont ceux de l'année scolaire en cours. Chaque année, les tarifs pratiqués dans l'établissement sont adaptés aux besoins du budget qui est voté par le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. et communiqués aux familles dans le courrier de rentrée.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

Les établissements scolaires Notre-Dame et Jeanne d'Arc (privés Catholiques sous contrat d'association avec l'Etat) ont une histoire très ancienne à Cahors. Ils sont tous deux sous tutelle congréganistes, héritiers pour le premier de la Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Calvaire de Gramat, pour le second de la Congrégation des Filles de Jésus de Vaylats. Ils ont la particularité, outre d'être lotois d'origine, d'avoir des charismes et des textes fondateurs très proches l'un de l'autre. Depuis la rentrée 2005, il n'y a plus qu'un ensemble scolaire Notre-Dame Jeanne d'Arc devenu à la rentrée 2007 l'Ensemble Scolaire Saint-Etienne. Le projet éducatif est le fruit d'une réflexion qui a réuni les membres des deux communautés éducatives. Il prétend modestement de la maternelle à l'enseignement supérieur dire ce que nous proposons aux jeunes qui nous sont confiés à travers six verbes :

Accueillir, approfondir, coopérer, accompagner, respecter, réconcilier.

Nous avons fait le choix de ces six verbes parce qu'ils sont un engagement et une promesse au service de tous, quelles que soient les convictions de chacun, dans la tradition de l'humanisme chrétien qui est le nôtre.

ÉDUCATIF

Accueillir

- Prendre le temps pour accueillir chacun dans toute sa dimension humaine.
- Donner du temps pour écouter.

Approfondir

- La connaissance de soi pour bâtir son projet personnel.
- La connaissance du monde qui nous entoure.

Coopérer

- Etablir un véritable partenariat avec chaque famille.
- Travailler solidairement en équipe éducative.
- Apprendre aux jeunes à s'entraider.

Accompagner

- Ecouter, dialoguer pour aider : à grandir, à se construire, à bâtir son projet d'orientation.
- Dans la joie et l'enthousiasme.

Respecter

1. La personne
2. Les personnes
3. Les différences
4. Les règles de vie
5. Les lieux de vie

Réconcilier

- Aider le jeune à reprendre confiance en soi, en l'adulte, en l'école et en la vie.

PASTORAL

- Proposer le message évangélique et, ou la découverte des grandes religions du monde.

- Approfondir la connaissance de Jésus Christ et de la foi chrétienne en catéchèse (pour celui qui le désire).
- Célébrer les temps forts en communauté.

- Coopérer avec les différentes communautés diocésaines : Pastorale des jeunes, aumôneries de l'Enseignement public, mouvements, paroisses, participer à des actions de solidarité.

- Accompagner les jeunes dans leurs attentes, leur cheminement spirituel et leur préparation aux sacrements.

- Respecter, accepter le choix, la différence, l'engagement spirituel de chacun.

Permettre aux jeunes de se révéler à travers des activités caritatives, de construire ensemble, de s'apprécier mutuellement.

PÉDAGOGIQUE

- Recevoir l'élève tel qu'il est.
- Offrir à l'élève un champs de découverte et d'activités.
- Lui permettre de connaître l'établissement, de trouver sa place dans la classe, d'exprimer ses attentes.

- Permettre l'accès à l'information et sa maîtrise pour développer l'esprit critique.
- Proposer des méthodes de travail pour l'aider à acquérir des compétences.

- Entretenir un climat de confiance et d'échange entre les enseignants, les parents et les élèves.
- Etablir dans la classe un climat de travail.
- Développer ensemble les projets d'équipe pédagogique.

- Proposer une aide individualisée
- Rendre l'élève acteur autonome de son projet
- Développer le tutorat

- Apprendre à lire les consignes et à les appliquer.
- Savoir écouter et s'écouter.
- Prendre en compte le parcours scolaire de chacun.

Redonner le goût du savoir : Pédagogie du projet, alternance, TPE, PPCP, soutien, séjours linguistiques, chorale, club de théâtre, club journal, défi lecture, sorties éducatives, sportives.

